

Gamme Dimension

Une des principales polices d'assurance vie universelle sur le marché pour les besoins successoraux et d'accumulation de fonds.

Gamme Dimension

	Gamme Dimension	Gamme Dimension (frais modiques)
Description de la police	<p>Une police d'assurance vie universelle souple offrant des taux garantis concurrentiels et plus de 200 options de placement de même qu'un boni de placement garanti</p> <p>Un boni sur fonds cumulés est offert, à condition que la police respecte certaines exigences en matière de provisionnement</p>	<p>Une police d'assurance vie universelle souple offrant des taux garantis concurrentiels et plus de 200 options de placement, en plus de la valeur ajoutée des frais VU réduits, ce qui peut se traduire par des taux de rendement plus élevés</p> <p>Un boni sur fonds cumulés est offert, à condition que la police respecte certaines exigences en matière de provisionnement</p> <p>Remarque : L'option de frais modiques ne prévoit aucun boni de placement garanti</p>
Âge à l'établissement	De 0 à 80 ans (selon l'âge à l'anniversaire le plus rapproché)	
Capital assuré minimal	25 000 \$ (transformation d'une police temporaire eulement) 50 000 \$ (nouvelle police)	
Capital assuré maximal	20 000 000 \$	
Tranches de taux	De 25 000 \$ à 99 999 \$ (transformation d'une police temporaire seulement) De 100 000 \$ à 249 999 \$ De 250 000 \$ à 499 999 \$ De 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus	
Tranches de taux Maximiseur de l'investissement	Non offertes	50 000 \$ et plus (TRA seulement)
Frais d'administration de police	12 \$ par mois, exigibles jusqu'à l'âge d'assurance atteint de 100 ans	
Options de coût d'assurance (CA)	Temporaire renouvelable annuellement (TRA) TRA à 85 ans ou 20 ans (TRA 85/20) CA nivelé Coût de l'assurance de remplacement nivelé Après l'âge d'assurance atteint de 100 ans, le coût d'assurance est nul	
Types d'assurance	Vie unique · Conjointe premier décès (jusqu'à trois personnes assurées) · Conjointe dernier décès (jusqu'à trois personnes assurées) · Multigaranties	
Options de prestation de décès	Capital assuré Capital assuré plus valeur du fonds Remarque : Dans le cas des polices multigaranties, la portion de la valeur du fonds totale (aussi appelée la « quote-part de la valeur du fonds ») versée au bénéficiaire ne peut excéder le montant maximal libre d'impôt autorisé en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	
Options du Maximiseur	Aucune option offerte	Maximiseur de l'investissement
Avenants et garanties	Temporaire 10 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans et 30 ans Temporaire renouvelable annuellement Garantie d'assurance en cas de décès accidentel Avenant de prestation de décès spéciale de l'assurance conjointe dernier décès Avenant d'assurance temporaire pour les enfants	Avenant Option de Garantie d'assurabilité d'entreprise Exonération totale des primes en cas d'invalidité Exonération des primes du titulaire en cas de décès Exonération des primes du titulaire en cas de décès et d'invalidité totale Assurance contre la maladie grave – Prestation du vivant à 10 ans, à 20 ans, à 75 ans et à 100 ans
Autres garanties Incluses sans frais supplémentaires	Programme Ressources santé de BMO Assurance ^{MC} – accès à des renseignements et services médicaux et à des services d'assistance personnelle Prestations d'invalidité – nous verserons une prestation d'invalidité forfaitaire jusqu'à concurrence de la valeur de rachat, moins une prime minimale annuelle totale, sur présentation de pièces justificatives acceptables attestant une invalidité correspondant au sens défini dans la police Option de remplacement de la police, options du survivant et prestation double avec les polices d'assurance conjointe premier décès Droit de transformation de l'assurance conjointe dernier décès – avec toutes les polices Vie unique et Conjointe premier décès, à condition que les deux personnes assurées fassent l'objet d'une tarification au moment de l'émission	
Options de placement Se reporter au site bmoinvestpro.ca pour plus de précisions	<ul style="list-style-type: none"> • Compte à intérêt quotidien • Comptes à intérêt garanti de 5 ans et de 10 ans • Comptes indiciels garantis en fonction du marché • Compte indiciel bonifié • Comptes à intérêt indiciels <ul style="list-style-type: none"> – Comptes indiciels de portefeuille géré – reflètent le rendement net de portefeuilles de fonds offerts par BMO Gestion d'actifs inc., Placements CI, Société de Placements Franklin Templeton et Société de placements SEI Canada – Comptes indiciels en fonction du marché – reflètent le rendement net de certains indices boursiers ou fonds négociables en bourse 	

	Gamme Dimension	Gamme Dimension (frais modiques)														
Options de placement Se reporter au site bmoinvestpro.ca pour plus de précisions (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Comptes indiciels gérés – reflètent le rendement net de fonds désignés offerts par des compagnies canadiennes de fonds d'investissement, notamment Placements AGF Inc., BMO Gestion d'actifs inc., Placements CI, Fonds Dynamique, Fidelity Investments Canada s.r.l., Société de Placements Franklin Templeton, Invesco Canada Ltée, Corporation Financière Mackenzie, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Sentry Investissements Inc. et Trez Capital Fund Management L.P. Comptes indiciels Gestionnaire de capitaux – reflètent le rendement net de fonds désignés offerts par des sociétés canadiennes de fonds d'investissement 															
Compte auxiliaire	<ul style="list-style-type: none"> Compte à intérêt quotidien Comptes à intérêt garanti de 5 ans et de 10 ans (aucune garantie de rendement minimal) Comptes indiciels en fonction du marché 															
Retraits	Des frais de rachat pour retrait partiel correspondant à un pourcentage du montant retiré ainsi que des frais d'administration de 50 \$ s'appliqueront, conformément au tableau suivant :															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année d'assurance</th> <th>Facteur de frais de rachat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1-3</td> <td>5 %</td> </tr> <tr> <td>4-6</td> <td>4 %</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>3 %</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>2 %</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>1 %</td> </tr> <tr> <td>10+</td> <td>0 %</td> </tr> </tbody> </table>		Année d'assurance	Facteur de frais de rachat	1-3	5 %	4-6	4 %	7	3 %	8	2 %	9	1 %	10+	0 %
Année d'assurance	Facteur de frais de rachat															
1-3	5 %															
4-6	4 %															
7	3 %															
8	2 %															
9	1 %															
10+	0 %															
Valeur de rachat	La valeur de rachat correspond à la valeur du fonds moins les frais de rachat, les rajustements en fonction de la valeur du marché, les frais de rachat anticipé et le solde impayé de toute avance sur police															
Frais de rachat	Les frais de rachat correspondent aux facteurs de rachat multipliés par la prime ciblée des frais de rachat															

Facteurs de frais de rachat – Gamme Dimension et Gamme Dimension (frais modiques)

Année d'assurance	CA de la TRA et CA de la TRA 85/20 Facteur de rachat	Facteur de rachat du CA nivelé	Maximiseur de l'investissement Facteur de rachat
1	300 %	150 %	300 %
2	300 %	150 %	370 %
3	300 %	150 %	370 %
4	250 %	100 %	370 %
5	250 %	50 %	370 %
6	250 %	0 %	320 %
7	200 %	0 %	270 %
8	150 %	0 %	220 %
9	100 %	0 %	200 %
10	0 %	0 %	0 %
11+	0 %	0 %	0 %

Garanties liées aux comptes de placement

Comptes à intérêt quotidien, comptes à intérêt garanti, comptes indiciels garantis en fonction du marché et comptes indiciels bonifiés

	Gamme Dimension	Gamme Dimension (frais modiques)
Compte à intérêt quotidien (CIQ)	Le taux d'intérêt annuel ne sera jamais inférieur à 90 % du rendement annualisé des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours moins 2,20 %, sous réserve d'un minimum de 0 %	Le taux d'intérêt annuel ne sera jamais inférieur à 90 % du rendement annualisé des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours moins 2,00 %, sous réserve d'un minimum de 0 %
Comptes à intérêt garanti (CIG)	Dans un CIG de 5 ans, le taux d'intérêt annuel correspondra à 90 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada de 5 ans moins 1,25 %, sous réserve d'un minimum de 0,25 %	Dans un CIG de 5 ans, le taux d'intérêt annuel correspondra à 90 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada de 5 ans moins 0,75 %, sous réserve d'un minimum de 0,75 %
	Dans un CIG de 10 ans, le taux d'intérêt annuel correspondra à 90 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada de 10 ans moins 1,25 %, sous réserve d'un minimum de 1,00 %	Dans un CIG de 10 ans, le taux d'intérêt annuel correspondra à 90 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada de 10 ans moins 0,75 %, sous réserve d'un minimum de 1,50 %
Comptes indiciels garantis en fonction du marché (CIGM)	Le CIGM est un compte de placement à terme fixe lié au rendement d'un indice boursier de référence. Nous garantissons que le taux de rendement net ne sera jamais négatif . Pour connaître toutes les modalités, se reporter au libellé du contrat de la police et aux fiches de renseignements sur les CIGM (sur le site bmoinvestpro.ca)	
Compte indiciel bonifié (CIB)	Un CIB est un compte à intérêt qui utilise un portefeuille de placements bonifiés en actions. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers ou fonds négociés en bourse. Nous garantissons que le taux créditeur ne sera jamais négatif et utilisons une formule de nivellement pour offrir un rendement plus stable. Pour connaître toutes les modalités, se reporter au libellé du contrat de la police et aux fiches de renseignements sur les CIB (sur le site bmoinvestpro.ca)	

Le taux minimal garanti correspond à 1,50 % sur le CIG de 10 ans et à 0,75 % sur le CIG de 5 ans, boni de placement garanti compris.
Les taux minimaux garantis sur le CIG ne s'appliquent pas quand ils sont détenus dans un compte auxiliaire.

Gamme Dimension



Boni de placement garanti

	Gamme Dimension		Gamme Dimension (frais modiques)
Tous les comptes indiciels	Année 6+	1,5 % x (moyenne de la valeur du compte pendant l'année d'assurance)	Aucun boni n'est offert
Comptes à intérêt garanti	Année 1+	0,5 % x (moyenne de la valeur du compte pendant l'année d'assurance)	
Compte à intérêt quotidien	Année 1+	Le moindre des montants ci-après : 1 % x (moyenne de la valeur du compte pendant l'année d'assurance) ou (15 % du taux crédité) x (moyenne de la valeur du compte pendant l'année d'assurance)	

Boni sur fonds cumulés

Un boni de 0,25 % sur les fonds cumulés de tous les comptes indiciels et de tous les comptes à intérêt garanti est versé à compter de la fin de la cinquième année d'assurance, à condition que le solde de ces comptes totalise :

- 25 000 \$; et
- Au moins 200 % de la prime minimale annuelle cumulée à la fin de cette année d'assurance.

La valeur d'un compte à intérêt quotidien, d'un compte indiciel garanti en fonction du marché et d'un compte indiciel bonifié ainsi que la valeur du compte auxiliaire ne donnent droit à aucun boni de placement.



Frais de gestion de BMO Société d'assurance-vie sur les comptes à intérêt indiciel

	Gamme Dimension			Gamme Dimension (frais modiques)		
	Frais quotidiens maximaux garantis	Frais annuels maximaux approximatifs	Étendue actuelle des frais	Frais quotidiens maximaux garantis	Frais annuels maximaux approximatifs	Étendue actuelle des frais
Comptes indiciels de portefeuille géré	0,0068 %	2,50 %	De 1,75 % à 2,50 %	0,0034 %	1,25 %	De 0,50 % à 1,25 %
Comptes indiciels en fonction du marché	0,0089 %	3,25 %	3,00 %	0,0062 %	2,25 %	1,75 %
Comptes indiciels gérés	0,0068 %	2,50 %	De 1,25 % à 2,50 %	0,0034 %	1,25 %	De 0,00 % à 1,25 %
Comptes indiciels Gestionnaire de capitaux	s. o.	s. o.	3,00 %	s. o.	s. o.	1,75 %

Dans le cas de tous les comptes à intérêt indiciels, les titulaires de polices n'achètent ni part de fonds ni intérêt juridique dans un titre.

Les taux de frais de gestion quotidiens de BMO Société d'assurance-vie figurant ci-dessus, qui tiennent compte de l'impôt sur le revenu de placement (IRP), sont garantis tant et aussi longtemps que la police demeure en vigueur, à moins qu'il y ait augmentation des impôts applicables aux fonds que BMO Assurance détient dans le but de remplir ses obligations dans le cadre de la police.

Connectez-vous

Pour plus d'information sur les produits de BMO Assurance, veuillez communiquer avec votre agent général, avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance, ou téléphonez au 1-877-742-5244.



BMO Société d'assurance-vie, 60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5



Région de l'Ontario 1-800-608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique 1-866-217-0514

Région de l'Ouest 1-877-877-1272



bmoassurance.com/conseiller



Ici, pour vous.^{MC}

À l'usage exclusif des conseillers.

Le contenu du présent document est fourni à titre informatif seulement et peut être modifié sans préavis. L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des détails sur les modalités, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou d'autres conseils sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

^{MB/MC} Marque de commerce déposée/marque de commerce de la Banque de Montréal.

217F (2019/10/01)